



# Panorama

des agendas 21 locaux  
et des pratiques territoriales  
de développement durable

# en France

FÉVRIER 2013



L'agenda 21 local a fêté ses 20 ans ! Flexible et évolutif, cet outil a fait ses preuves. En France, il continue à être un des outils importants, retenu par les collectivités locales pour expérimenter, accompagner les changements et les sociétés, infléchir les politiques publiques, innover vers un développement plus soutenable. L'agenda 21 local devient un moyen d'articuler les échelles, de travailler à la transversalité, de relier les territoires entre eux et les citoyens à la planète, de renouveler la gouvernance territoriale. Mais le contexte évolue. La conjonction des crises économique, sociale, environnementale, démocratique inquiète et favorise des replis sur soi. Pour faire face à la pression sur les finances publiques, anticiper la raréfaction et la hausse croissante du coût des ressources, résister aux risques ou éviter l'accroissement des inégalités, les agendas 21 de demain doivent éprouver leur robustesse, leur capacité d'adaptation aux enjeux de développement durable et leur aptitude à assurer la transition écologique et économique des territoires.

Le développement durable interroge la rentabilité d'une action sur le long terme. Les conversions qu'il implique peuvent trouver des réponses efficaces sur les territoires : encore faut-il que ces derniers agissent et influencent de manière substantielle les systèmes actuels de financement de l'action publique et de création de valeurs économiques, qu'ils intègrent le long terme dans leur réflexion stratégique et leurs choix financiers, alors même que l'investissement à court terme est souvent conséquent. Dans sa logique stricte, le développement durable est financièrement soutenable, mais il l'est généralement sur le long terme. Dès lors se pose une question « d'amorçage » : comment prendre en compte, dans les engagements financiers d'aujourd'hui, les économies de demain ? Comment adapter les échéanciers de la dette au calendrier des retours sur investissement ? Quel est l'intérêt d'intégrer le développement durable dans la gestion des finances publiques locales et quels sont les outils, actuels ou à construire, utiles pour le faire ? Retrouvez les travaux de l'Observatoire sur ce thème tout au long des années 2013-2014. Un répertoire de bonnes pratiques, un atelier de deux jours d'échanges, des publications dans la rubrique « finances, développement durable et agenda 21 ».

## Inspirez-vous des expériences de vos homologues

Visitez les bonnes pratiques de ce début d'année

- « Un territoire 100 % énergie renouvelable : les innovations administratives et financières du Mené »

- « Mutualisation des certificats d'économie d'énergie au Grand Nancy »



Les bonnes raisons d'engager une dynamique participative, qualitative et proactive sur son territoire : les propositions du Cahier 2012, « Agenda 21 et participation : la voix de tous sur la voie de l'intérêt général ».

Depuis 2 à 3 ans, une véritable dynamique s'est engagée autour des projets d'agendas 21 en Limousin. Avec 50 agendas 21, ce sont pratiquement toutes les collectivités importantes de la région qui ont entrepris une démarche territoriale de développement durable (agenda 21) : Région, Départements de la Corrèze et de la Haute-Vienne, Département de la Creuse (en cours), ville de Limoges, Limoges Métropole, ville et communauté d'agglomération de Brive, ville de Guéret (en cours), ville de Tulle (en voie de lancement). Cette dynamique résulte de la conjonction d'une implication forte de la DREAL et des DDT en faveur des agendas 21 des territoires limousins (soutien technique et financier), de l'animation par la Région d'un réseau de techniciens, de la participation active d'associations locales ainsi que de la localisation de l'association Notre village en Corrèze.

Dans cette région rurale, terre de naissance du mouvement mutualiste, la notion de cohésion sociale est véritablement une tradition. Voilà pourquoi le volet social, souvent un peu délaissé au profit de l'environnement, est plutôt bien pris en compte dans les agendas 21 du Limousin. Quelques actions peuvent être citées :

- un plan local pour l'insertion et l'emploi ;
- un microcrédit solidaire ;
- l'inclusion de clauses sociales dans les marchés publics ;
- la création de relais service public en zone rurale ;
- la mise en place de services de « taxi groupé » ;
- l'aide au développement de la domotique ;
- la création d'associations d'entraide et de prêt de matériel de jardin ;
- la création de jardins partagés ;
- la création d'un observatoire des besoins sociaux...

## À surfer

Le chantier 2011 « Cohésion sociale » de l'Observatoire poursuit sa route. Consultez les travaux du groupe cohésion sociale du Ministère de l'Écologie sur notre site :

<http://www.observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1544>



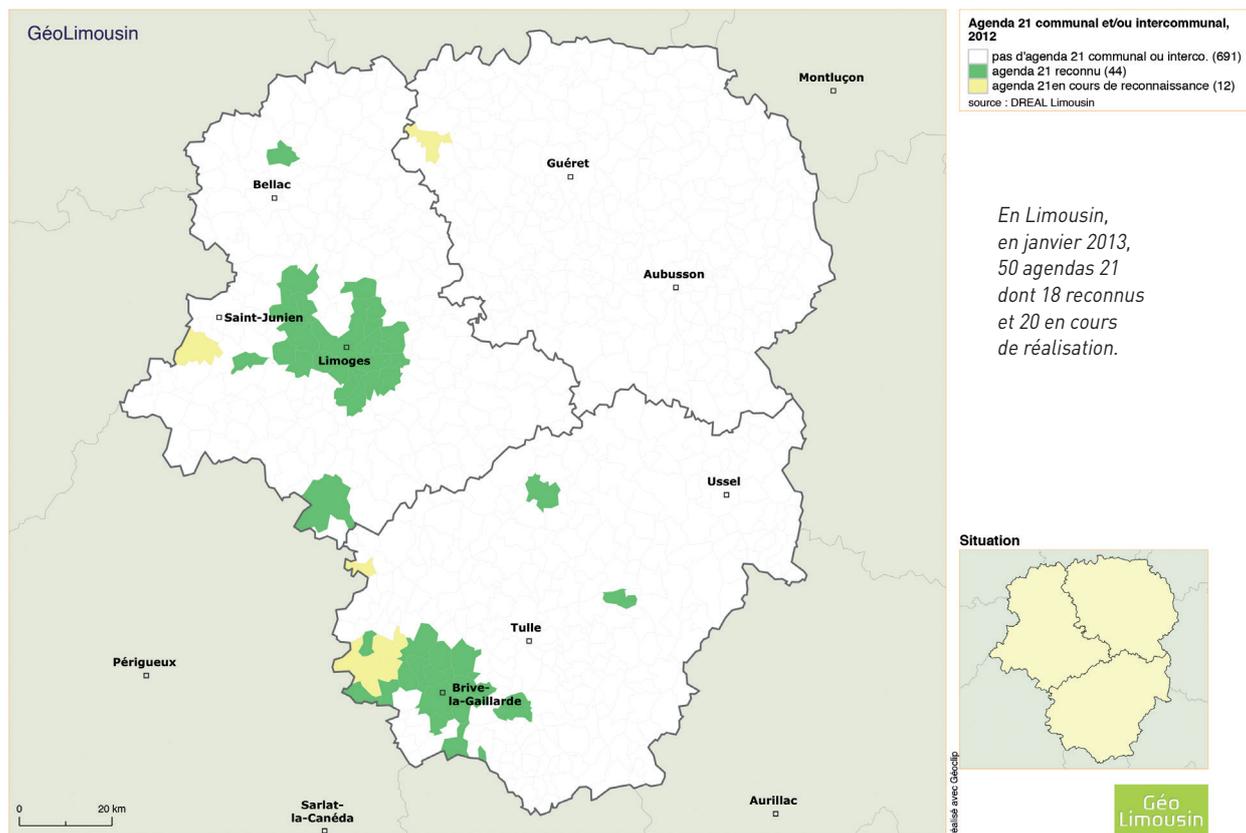
Contribution de Patrice Delbancut, DREAL Limousin

Ainsi se développe en Limousin une nouvelle forme d'économie sociale et solidaire avec la constitution de coopératives de consommateurs, de coopératives de producteurs, d'épiceries associatives, d'auto-écoles associatives, de ressourceries, de coopératives de logement... Le développement de ces nouvelles structures joue, dans les secteurs ruraux, un véritable rôle de lien social et d'utilité sociale.

À ce titre, le Limousin a participé activement à la réflexion nationale « Agendas 21 et cohésion sociale » pour contribuer à faire du développement durable dans les territoires le levier d'une plus grande équité sociale.

### Contact :

Patrice Delbancut, patrice.delbancut@developpement-durable.gouv.fr,  
Responsable Pôle Grenelle, DREAL/MPDD Limousin



### Plus d'informations sur le Développement durable en Limousin

La DREAL et les 3 directions départementales des territoires : <http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr/>

Association Notre Village : [www.notrevillage.asso.fr](http://www.notrevillage.asso.fr)

Conseil régional du Limousin : <http://www.region-limousin.fr> - <http://www.region-limousin.fr/Le-Schema-Regional-d-Amenagement>

Limousin Nature Environnement : <http://www.lne.asso.fr/>

CPIE de la Creuse : <http://www.cpiepayscreusois.com/page.php>

CPIE de la Corrèze : <http://www.cpiecorreze.com/>



## EN ILE-DE-FRANCE, LES AGENDAS 21 LOCAUX, OUTILS DE DIALOGUE ET D'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Contribution de Thomas Hemmerdinger, ARENE Ile-de-France

**E**n Ile-de-France, la dynamique des agendas 21 locaux s'est mise en place progressivement depuis 1999 avec une nette amplification depuis 2008. L'ARENE propose depuis 2002 une mission d'accompagnement des collectivités. La région compte maintenant plus de 130 agendas 21 locaux menés par tout type de collectivités, dont 24 reconnus par le MEDDE (depuis 6 sessions). Aujourd'hui, il est à noter que ce sont de plus en plus les petites communes qui s'approprient ces démarches. Elles privilégient des actions de terrain et une gouvernance participative assez poussée, du fait de leur relation privilégiée avec leurs administrés.

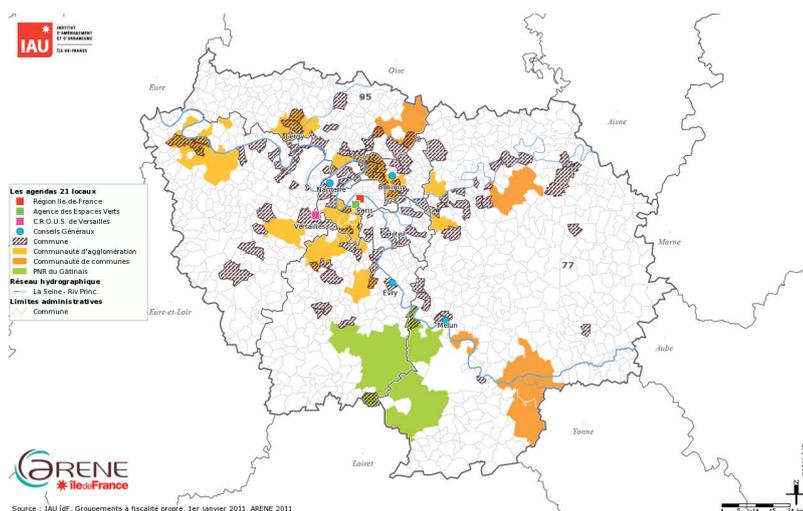
Les collectivités les plus importantes, notamment celles de plus de 50 000 habitants (nombreuses dans la région) se sont emparées des agendas 21 comme outils d'intégration du développement durable dans leurs documents planificateurs. Soumises à un plan climat (PCET) et à la rédaction d'un rapport annuel de développement durable, elles assurent une bonne articulation avec leurs autres démarches. D'autre part, dix collectivités élaborent leur 2<sup>e</sup> voire 3<sup>e</sup> agenda 21 et s'engagent progressivement vers une

réelle stratégie transversale adaptée au territoire, en investissant l'évaluation participative comme élément moteur de la démarche.

### Mise en réseau

Depuis 2002, le **réseau Teddif** (Territoires Environnement Développement Durable en Ile-de-France), porté par cinq partenaires (la Région, la DRIEE, l'ADEME, l'ARENE et ETD), propose une plate-forme d'échanges entre une centaine de collectivités et des acteurs régionaux, avec pour objectif de partager un langage commun. Teddif propose des temps d'échanges et de sensibilisation, favorise le partage de connaissances et d'expériences, fait connaître des outils et démarches.

**Contact :** Thomas Hemmerdinger, Chef de projet Agenda 21 local, ARENE Ile-de-France - t.hemmerdinger@areneidf.org



Les agendas 21 en Ile-de-France, 2011.

### L'action de l'ARENE : les Agendas 21 locaux et l'action internationale

Après avoir constaté un manque d'intégration de la dimension internationale dans les agendas 21 locaux, l'ARENE a initié un travail dès 2010 pour identifier des pistes d'actions croisées. En 2012, une formation action « agenda 21, PCET et action internationale » auprès d'une vingtaine de collectivités pilotes a permis d'explorer et de renforcer les interactions de ces deux politiques.

Aujourd'hui, ces collectivités mettent en place des actions de coordination des deux thématiques (charte de coopération à l'aune du développement durable, finances carbone, etc.). En 2013, l'ARENE va également publier des éléments de valorisation afin d'augmenter les prises en compte réciproques du développement durable et de la coopération décentralisée.

### Plus d'informations sur le développement durable en Ile-de-France

**Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies :**

[www.areneidf.org/fr/Agenda-21-local-854.html](http://www.areneidf.org/fr/Agenda-21-local-854.html)

**Réseau régional des territoires durables :** [www.teddif.org](http://www.teddif.org)

**Les agendas 21 en Ile-de-France :**

<http://www.areneidf.org/fr/Listing-de-lagenda-21-1047.html>

### À surfer

**Ressources sur la coopération décentralisée :**

[http://www.areneidf.org/fr/Cooperation\\_decentralisee-30.html](http://www.areneidf.org/fr/Cooperation_decentralisee-30.html)

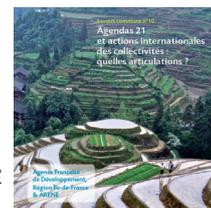
**Vu d'ailleurs, les agendas 21 en Europe et dans le monde :**

<http://www.observatoire-territoires-durables.org/spip.php?rubrique31>

### À lire

Savoirs communs n° 10 :

« **Agendas 21 et actions internationales des collectivités : quelles articulations ?** »



# L'AGENDA 21 DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MARTINIQUE, POUR CHANGER LES HABITUDES DE CONSOMMATION ET DE PARTENARIAT

Contribution de Céline Brailon, MEDDE (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) et de Vaia Tuuhia (Association 4D)

Reconnu en 2011, l'agenda 21 du Conseil général de la Martinique est marqué par la volonté de mettre en cohérence les politiques locales et de mobiliser l'ensemble des acteurs pour créer une dynamique de développement socialement et écologiquement responsable.

Il affirme comme objectif majeur le changement des habitudes de consommation de tous. Il a mobilisé pour cela les élus et les services au travers d'ateliers de gestion responsable, permettant aussi de revoir la gouvernance de l'institution.

## Sainte-Anne en Martinique : portrait d'un projet et d'un homme

Parlant du projet de territoire durable de Sainte-Anne dont il est maire, Garcin Malsa évoque la priorité accordée aux liens entre les personnes : la réhabilitation de mares par la ville et les habitants a permis de rétablir leur valeur pour les habitants ; les projets de jardins créoles solidaires, ont favorisé la réconciliation avec l'histoire d'un peuple et la résurgence des vertus thérapeutiques de la biodiversité ; l'éco-quartier, de retrouver matériaux et savoir-faire d'autrefois. Il y a là une traduction en terme d'économie circulaire à trouver et un *lienage* – pour parler du lien solidaire entre l'innovation et les traditions – à instaurer.

« Il faut prendre les gens là où ils sont le plus mal à l'aise » : casser l'usage de la voiture vise aussi à mobiliser autour des enjeux de maladies chroniques (obésité, sur-fatigue).

En février 2003, Garcin Malsa lance officiellement le 1<sup>er</sup> Plan de Développement Durable et Solidaire de Martinique et l'Agenda 21 de la ville de Sainte-Anne. Il poursuivra cet engagement au sein du Conseil général en 2007 et porte un projet de centre du développement durable, lieu de ressources et de formations. L'homme politique et militant était à Rio en juin 2012. Il en tirera des conclusions que nombreux partagent : il faut compter sur la société civile et sur les autorités locales pour progresser.

Le Conseil général a fait de la concertation avec les habitants et les acteurs économiques et sociaux un axe fort pour construire le projet et le faire vivre : un conseil partenarial réunit aujourd'hui 33 membres (communautés de communes, partenaires économiques et sociaux...) et permet par des conventions (avec l'Agence française de développement, l'Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail...) de mettre en cohérence les actions des uns et des autres, et surtout de créer une dynamique sur le territoire.



Pour agir collectivement, le Conseil général met en réseau des acteurs de la santé (accès aux soins, prévention) et forme les travailleurs sociaux à la précarité énergétique et à l'économie sociale et familiale. Il utilise des outils comme les appels à projets, pour développer une agriculture durable sur du foncier disponible ou encore le soutien aux initiatives locales comme la création d'une épicerie sociale et solidaire.



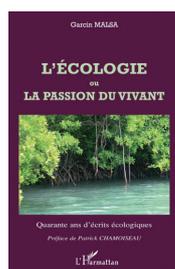
Bien sûr, les questions d'identité culturelle sont au cœur de l'agenda 21 de la Martinique, avec un travail sur la mémoire, le patrimoine, le lien social (par un forum citoyen), l'éducation (par des expositions, échanges...).

Cette dynamique entraîne d'autres, puisque des communes et communautés de communes du territoire s'engagent également dans cette voie. Ainsi, grâce à la dynamique lancée par Sainte-Anne et le Conseil général, des collectivités comme Anse Darlet, Le Laurain, Saint-Joseph, Ducass se lancent également pour trouver une voie qui permette de concilier modernité économique, préservation des ressources et du patrimoine, autonomisation alimentaire et énergétique tout en privilégiant les liens intergénérationnels, l'emploi pour tous et le « vivre ensemble ».

**Contact :** Véronique Pamphile, chargée de mission agenda 21 au Conseil général de Martinique - veronique.pamphile@cg972.fr

## À lire

- « L'écologie ou la passion du vivant », Garcin Malsa, 2008, 40 ans d'écrits écologiques  
- « Lyannaj pour le changement », Garcin Malsa, une démarche réaliste vers le développement durable et solidaire, 2009



## Plus d'informations sur le Développement durable en Martinique

**Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement :** <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr>  
**Martinique 2025 : prospective pour un développement durable :** <http://territoires2040.datar.gouv.fr/spip.php?article66>  
**Conseil général de Martinique :** <http://www.cg972.fr>



# Les territoires entrent en métamorphose :

## CONSTRUIRE LES POLITIQUES TERRITORIALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR 2032

Le Ministère de l'écologie, ETD et 4D, avec l'appui de Strategic Design Scenario et en partenariat avec l'Observatoire national des agendas 21 locaux et de nombreux autres acteurs conduisent depuis 2010 des travaux prospectifs sur la préfiguration de l'agenda 21 à l'horizon 2032. Collectivités, experts et observateurs, accompagnateurs des agendas 21 en France, ont phosphoré ensemble sur les évolutions du contexte des territoires à l'horizon 2032 et leurs impacts sur les territoires. Ces réflexions ont abouti à 3 scénarios, ou visions différenciées (mais complémentaires) des agendas 21 de demain.

**Au terme de ces travaux, l'agenda 21 en 2032, devient la base d'un changement de modèle et de paradigme, construit collectivement. Il permet de définir et de contribuer à la construction d'un nouveau modèle de société, équitable, écologique et soucieux des ressources, vecteur de sens et de transformation.**

En mettant l'accent sur les capacités, les ressources et savoir-faire du territoire, l'articulation avec les autres territoires, l'agenda 21 local s'inscrit dans une démarche prospective partagée. Il enrichit la réflexion des acteurs locaux et permet la construction d'un territoire adapté aux défis de demain.

Cet agenda 21 s'articule autour de trois grands objectifs :

- Engager une nouvelle façon d'envisager le développement des territoires (Pactes 21) ;
- Prendre en compte les questions de gouvernance multi-échelles (Démocités 21) ;
- Définir une véritable responsabilité collective (Engagements 21).

Trois images de l'agenda 21 de demain pour inviter les pouvoirs publics, à travers ces « pâtes à modeler » du futur, à réinterroger leurs politiques et à se projeter vers un futur souhaitable.



### Vers une gouvernance multi-échelle

Pour faire face à une action publique dans l'impasse qui se heurte à un enchevêtrement de compétences, de structures, se trouvant même parfois dans des logiques concurrentielles, à toutes les échelles...

L'agenda 21 local fait du droit à l'expérimentation et de l'action publique renouvelée la clé de voûte de son action, conduisant par la mise en réseau, à reconnaître l'innovation comme vecteur des



transformations, incluant le droit à l'erreur comme facteur d'apprentissage. L'interritorialité du local jusqu'au global devient un principe. « Démocités 21 » vise la rénovation de la gouvernance locale.

### Zones franches en réseau...

Au départ, ces territoires en expérimentation existent surtout à l'échelle microlocale : un village, un quartier, une intercommunalité... Ils constituent des vitrines exemplaires et forment un réseau très réactif à travers l'Europe qui leur permet d'échanger, d'être évalués par des pairs et de faire partager et fructifier leurs expériences.

### Inter-territorialité

Face aux grands enjeux sociaux et environnementaux et devant le manque de cohérence entre les niveaux de collectivités locales qui génère des inégalités territoriales, ce réseau de territoires en expérimentation développe non seulement des synergies entre territoires connexes, mais aussi un dialogue transversal entre institutions, inventant ainsi une véritable inter-territorialité.

### Ministères mobiles

Au niveau central, régional et local, des Équipes-projets Intermministérielles Mobiles expérimentales s'installent sur le terrain, naviguent au sein d'un réseau de Hubs Publics en région, animent la transversalité entre les différentes missions de l'État et soutiennent les territoires pour atteindre les objectifs de développement durable fixés collectivement au niveau européen.

### Responsables de la délibération

Des constantes entrent progressivement dans le cadre de référence Démocités 21 : les élus passent de délégataires de la décision à un rôle non cumulable de responsable de la qualité de la délibération et de la richesse de la participation, principaux modes de construction et de décision des Démocités 21.

### Retrouvez

toutes les images de Démocités 21 en visionnant la vidéo :

<http://www.sustainable-everyday-project.net/agenda21/2012/05/11/democites-21/>





## Pour une coresponsabilité du projet de transition

Pour répondre aux pertes d'efficacité de l'action publique et à une faible adhésion des citoyens au projet territorial, la participation devient le fondement de la nouvelle organisation locale. Elle est basée sur les compétences, les ressources humaines et sociales, l'intelligence collective et une plus forte responsabilité de chacun dans l'organisation du corps social et dans la transition écologique territoriale.

### Activité Sociétale

Cette coresponsabilité se traduit dans la généralisation de l'Activité Sociétale qui fonctionne comme une Contribution Sociale Généralisée en nature sous forme de mise à disposition par tout employeur, privé comme public, d'une certaine quantité de temps de travail pour la réalisation de projets d'intérêt général. Chaque salarié dispose de temps pour se consacrer, en fonction de ses compétences professionnelles et/ou personnelles, à des projets collectifs.

### Outils de négociation

Les Engagements 21 sont des outils de négociation territoriale pour mettre en cohérence les compétences disponibles localement, les besoins au sein de l'écosystème et les objectifs socio-environnementaux généraux. Cette négociation, qui relève de la construction de synergies et d'arbitrages souvent très complexes, repose sur la plateforme de eGouvernance 21 qui offre différents outils d'organisation de forums locaux participatifs (de type web 2.0), permettant une implication des citoyens dans la co-construction d'un programme d'Activités Sociétales locales cohérent. Le programme est ensuite validé par l'assemblée territoriale.

### Droit d'Activité Sociétale

Le DAS (Droit d'Activité Sociétale) se contractualise pour chaque individu : salarié, bénévole, étudiant... Il est localement négociable sous la forme de « congés » DAS et librement mobilisable sur des projets individuels d'investissement dans la vie locale ou dans le cadre de la solidarité internationale.

## Retrouvez

toutes les images d'Engagements 21 en visionnant la vidéo :

<http://www.sustainable-everyday-project.net/agenda21/2012/05/12/engagements-21/>

Les travaux sur les agendas 21 de demain se poursuivent : bientôt un kit méthodologique sur « comment projeter son territoire à 2032 ». Suivez les évolutions du projet sur : <http://www.observatoire-territoires-durables.org/spip.php?article1521>

## L'économie territoriale réinventée

Excessif dans ses prélèvements comme dans ses rejets, générateur d'inégalités, le modèle de développement doit évoluer vers des modes de production et de consommation plus durables. Les tensions budgétaires, le renchérissement des coûts des matières premières et la dégradation de la qualité de vie qui en découlent invitent à questionner les valeurs et modes de création de richesses de notre société.

### L'innovation entrepreneuriale

L'entrepreneuriat à grande échelle, organisé en Task Forces, génère une innovation adaptée sur le territoire, inventée à partir du contexte local et de la spécificité des acteurs. Les pouvoirs publics interviennent pour jouer le rôle de facilitateur, garantir l'équité et le caractère durable des initiatives développées.

### Mobilisation pour une économie territoriale durable

Des initiatives conduites par des entreprises explorent de nouveaux modèles de développement, valorisant les ressources du territoire et invitant à travailler sur le sens du collectif : initiatives d'écologie industrielle, participation active à la mutation des compétences locales, facilitation des déplacements domicile/travail, aménagement du temps de travail, circuits courts alimentaires, etc.

### Task Forces 21

Les Pactes 21 abandonnent la programmation de Plans d'actions Agenda 21 pour générer des Task Forces multi-acteurs avec une mission précise : des critères sociaux et environnementaux, un plan budgétaire, une autonomie de gouvernance et une gestion par engagements au Pacte, régis par la Loi 2021 sur les nouvelles formes juridiques de collectifs.

### Certificats d'Utilité Territoriale

Pour renforcer la création collective de services publics en bonne équité, l'État instaure les Certificats d'Utilité Territoriale qui remplacent la Contribution Économique Territoriale (CET) – ex. Taxe professionnelle – par l'obligation de démontrer que les activités engagées concourent à la mise en place d'une économie territoriale durable dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Pactes 21 (RSP).

### Le 10 % local

Une part des salaires, fixée au maximum à 10 %, est payée en monnaies locales, ce qui assure une contrepartie aux efforts consentis par les acteurs économiques dans les Pactes 21 et permet de réinjecter ces efforts dans l'économie locale et la qualité des écosystèmes locaux.

## Retrouvez

toutes les images de Pactes 21 en visionnant la vidéo :

<http://www.sustainable-everyday-project.net/agenda21/2012/05/10/pactes-21/>



# Les territoires entrent en métamorphose :

## LES DÉMARCHES TERRITORIALES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA FRANCOPHONIE : DES DYNAMIQUES VIVACES !

### L'Observatoire à Rio 2012 : retours du side event animé au Pavillon France



« L'agenda 21 doit être une expérience partagée... et permettre de partager les espoirs, peu importe la terminologie, c'est bien de construction collective d'un projet dont il s'agit et d'éco-citoyenneté, d'élaboration de "la carte des satisfactions du citoyen" ».

Malik Gaye, Enda RUP.

[www.oudiamora.com/ovaf2/](http://www.oudiamora.com/ovaf2/)



« La gouvernance, la démocratie locale et le processus participatif, sont une clé fondamentale de réussite de l'agenda 21 2.0 ».

Abdelouahed Fikrat, Directeur de l'Aménagement du Territoire, Royaume du Maroc.

<http://www.territoires.gov.ma/>

Les collectivités locales ne sont présentes dans les négociations internationales autour du développement durable qu'au titre d'un des neuf groupes majeurs (NR : neuf groupes majeurs ont été constitués en 1992 pour représenter au sein des institutions onusiennes la société civile : jeunes, femmes, autorités locales, ONG, syndicats...). De ce fait, elles n'ont qu'un rôle secondaire dans la gouvernance onusienne en étant le relais de politiques décidées ailleurs. C'est sans aucun doute pour cela qu'elles ont été nombreuses à Rio en juin 2012 (120 collectivités françaises, de nombreux réseaux de villes et d'autorités locales) pour faire entendre et valoir leur rôle et responsabilité dans les processus de transition vers une économie écologique et équitable.

Le side event de l'Observatoire, organisé pendant la Conférence de Rio au pavillon France en a été témoin. Les intervenants du Québec, de l'Afrique, du Maroc et de la France ont dressé un bilan comparé des divers projets territoriaux de développement durable ayant émergé entre 1992 et 2012 : fonds communautaires au Sénégal, planification stratégique au Québec, plans communaux de développement au Maroc, agendas 21 locaux en France... Une réflexion collective et prospective sur la métamorphose des territoires, basée sur des scénarios comparés, a ensuite nourri les recommandations pour soutenir la dynamique de ces démarches.

Les clés pour poursuivre et engager les acteurs dans un véritable changement de paradigme sont finalement assez partagées au sein des acteurs de la francophonie, avec des prégnances peut-être plus fortes, ou des échelles différentes d'intervention selon les régions du monde. Au demeurant, les trois clés d'actions qui traversent les préoccupations des différents pays sont :

- les modalités de mise en œuvre et capacité financière pour développer les programmes locaux,
- les processus démocratiques comme fondement et capacité d'engagement,
- la responsabilité partagée des objectifs.

### À lire

« Territoires durables en devenir », 2012, sous la direction de Christiane Gagnon, Presses de l'Université du Québec  
Présentation critique de 16 territoires engagés dans des démarches territoriales de développement durable, au Québec, au Brésil, en Suisse, en France, en Australie, en Colombie et au Sénégal.

« Il faut travailler en 2032 sur la solvabilité des plus démunis, réfléchir aux modalités alternatives de financement et construire des outils plus juste de mobilisation financière ».

Malik Gaye, Enda RUP.

[www.oudiamora.com/ovaf2/](http://www.oudiamora.com/ovaf2/)



« Les territoires durables n'existent toujours pas ; ils sont en devenir, en construction incessante, c'est-à-dire au stade de l'expérimentation collective ».

Christiane Gagnon, Ph.D en aménagement Professeur au Département des sciences humaines, UQAC Codirectrice du Centre de recherche en développement territorial (CRDT)  
[http://a21l.qc.ca/9544\\_fr.html](http://a21l.qc.ca/9544_fr.html)  
<http://a21l.qc.ca/>



### À voir

La vidéo du side event de l'Observatoire à Rio :

[http://www.tvrioplus20france.org/fr/4803\\_tv-rio--20-agenda-national-des-agendas-21](http://www.tvrioplus20france.org/fr/4803_tv-rio--20-agenda-national-des-agendas-21)

## RIO, RIO, VOUS AVEZ DIT RIO... ET APRÈS ? LES COLLECTIVITÉS SONT LE NIVEAU INDISCUTABLE DE LA TRANSITION VERS UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

Le mouvement des villes s'est largement affirmé depuis Rio 1992 : le texte final de la Conférence internationale de 2012 à Rio les place comme le lieu de la mise en œuvre du développement durable. Il y est fait fréquemment référence aux autorités locales sur les questions d'agenda 21 (§ 22), de rôle prééminent qu'elles ont à jouer (§ 42), de gouvernance locale (§ 76), de villes durables (§ 144 à 147), de gestion des risques (§ 186) et de finances (§ 253). Ainsi, malgré les résultats peu encourageants de Rio+20 au regard de l'absence d'accord multilatéral et d'engagements contraignants, le document final constitue une avancée significative pour la reconnaissance du rôle présent et à venir des autorités locales et régionales dans l'agenda du développement durable.

Les villes et autorités locales, au cours des échanges à Rio, se sont fortement exprimées sur la notion de ville durable, impliquant une modification substantielle des modes de vie ; le recours à l'innovation technologique, démocratique, sociale et organisationnelle, associant le monde de l'entreprise et du business ; la question démocratique, où la ville est le lieu d'expression des solidarités territoriales et d'expérimentation ; la consommation et production de proximité. Elles ont également mis en avant la nécessité de définir des mesures et objectifs, quantitatifs et qualitatifs (voir la demande), inscrits dans un calendrier.

Certains sujets sont malheureusement restés en marge des discussions, pourtant au cœur des débats pour demain : le lien entre la ville et les espaces ruraux, d'autant plus incontournable que les villes s'étendent encore à l'horizon 2050 ; la transition économique des territoires et ses modalités ; le financement du développement durable à une échelle locale.

Aujourd'hui, la coopération des villes dépasse les frontières, les marchés, les forces militaires. Elle transcende les États. Alors que 10 ans sont nécessaires aux États pour trouver des points de convergence sur le climat, les collectivités lancent quant à elles, via des réseaux actifs, des programmes de villes post carbone, villes durables, transition towns, resilient cities, european green capital, des expérimentations et des innovations au cœur des solutions de demain.

Rio n'était qu'une étape : l'action et les expérimentations se poursuivent tous les jours sur nos territoires français ou sur d'autres continents.



### À surfer

Le dossier de l'Observatoire sur Rio+20 et après ?

<http://www.observatoire-territoires-durables.org/spip.php?rubrique47>

### À lire

La déclaration finale du sommet Rio+20



### Pour aller plus loin

- Agenda 21 2032 ! Bilan et perspectives des agendas 21
- « Rio+20, l'âge adulte de l'agenda 21 ? », T comme territoires, n° 5, juin 2012, ETD



Observatoire national des agendas 21 locaux et pratiques territoriales de développement durable

Partenaires de l'Observatoire et contacts



Laurence Ermisse  
lermisse@association4d.org



Elise gaultier  
gaultier@comite21.org



Gwénola Stéphan  
gstephan@amf.asso.fr



Céline Braillon  
celine.braillon@developpement-durable.gouv.fr

Partenaires financiers



Pour plus d'informations :

[www.observatoire-territoires-durables.org](http://www.observatoire-territoires-durables.org)

C/O Association 4D

Animation de l'Observatoire national des agendas 21 et des pratiques territoriales de développement durable

150-154, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris

Tél. : 01 44 64 75 02 - Fax : 01 44 64 72 76

[contact@observatoire-territoires-durables.org](mailto:contact@observatoire-territoires-durables.org)

Ce document a été rédigé par Laurence Ermisse (Association 4D).  
Ont contribué à ce numéro : Céline Braillon (Ministère en charge du développement durable) ; Patrice Delbancut (DREAL Limousin) ; Thomas Hemmerdinger (ARENE Ile-de-France) ; Vaia Tuuhia (Association 4D)  
Conception graphique : René Bertramo - le GIG.

